

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Nombre	Questions/Réponses/Amendements
Question 2:	<p>Le critère technique coté 1 (TC1) du critère coté précise que les instructeurs doivent posséder deux qualifications en ingénierie des systèmes afin d'être admissibles à des points dans le cadre du TC1. Bien qu'il s'agisse de qualifications reconnues, elles ne sont pas habituellement obtenues par les professionnels de l'ingénierie des systèmes offrant des services d'ingénierie des systèmes, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Un bref sondage mené au sein de l'industrie a permis de tirer les mêmes conclusions, c'est-à-dire que bien que les ingénieurs exercent leurs compétences en fonction du Corpus de connaissances en ingénierie des systèmes (Systems Engineering Body of Knowledge), peu d'entre eux sont titulaires d'un certificat de l'INCOSE, que ce soit le Certified Systems Engineering Professional (CSEP) ou le Expert Systems Engineering Professional (ESEP).</p> <p>Afin de permettre un concours en règle auquel participeraient diverses entreprises d'ingénierie des systèmes plutôt qu'un concours limité à un très petit nombre de professionnels, le gouvernement fédéral envisagerait d'élargir ce critère en incluant les instructeurs agréés par un organisme d'ingénieurs provincial ou territorial, notamment l'organisme Professional Engineers or Ontario (il est à noter que l'on ne peut pas pratiquer la profession d'ingénieur sans ce permis). Cette exigence pourrait être jumelée à une expérience reconnue dans le domaine de l'ingénierie des systèmes (cinq ans d'expérience, par exemple) avec le permis.</p> <p>Je demanderais de bien vouloir considérer remplacer le titre de l'Annexe 1 par « Annexe A – CRITÈRE D'ÉVALUATION », tel qu'indiqué en gras ci-dessous :</p>

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
Expérience			
TC1	Les instructeurs proposés par le soumissionnaire devraient être titulaires de l'un des certificats de l'INCOSE (International Council of Systems Engineering) suivants : Certified Systems Engineering Professional (CSEP) ou Expert Systems Engineering Professional (ESEP) OU se sont vus délivrer un permis d'exercer la profession d'ingénieur par un organisme de réglementation en génie provincial ou territorial pour au moins cinq ans.	Le soumissionnaire devrait soumettre une copie de la certification CSEP ou ESEP de l'INCOSE de l'instructeur proposé ou des instructeurs proposés avec la soumission. OU Preuve de permis d'exercer la profession d'ingénieur et preuve de la pratique du métier d'ingénieur des systèmes pendant cinq ans.	0 points = L'instructeur n'est pas titulaire d'une certification CSEP ou ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec cinq ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes. 3 points = L'instructeur chargé des cours en anglais ou en français (mais pas les deux) est

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

		<p>titulaire d'une certification CSEP de l'INCOSE</p> <p>5 points = L'instructeur chargé des cours en anglais ou en français (mais pas les deux) est titulaire d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec cinq ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>6 points = L'instructeur bilingue ou les instructeurs chargés des cours en anglais et en français sont titulaires d'une certification CSEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec cinq ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>8 points = L'un des instructeurs unilingues est titulaire d'une certification CSEP de l'INCOSE et l'autre est titulaire d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec cinq ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>10 points = L'instructeur bilingue ou les deux instructeurs unilingues sont titulaires</p>
--	--	--

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

			<p>d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec cinq ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>*Max amount of points for RT1 = 10 points</p>
--	--	--	---

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Nombre	Questions/Réponses/Amendements
Réponse 2 :	Le TC1 est modifié comme suit : voir le critère ci-dessous.

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
Expérience			
TC1	Les instructeurs proposés par le soumissionnaire devraient être titulaires de l'un des certificats de l'INCOSE (International Council of Systems Engineering) suivants : Certified Systems Engineering Professional (CSEP) ou Expert Systems Engineering Professional (ESEP) ou se sont vus délivrer un permis d'exercer la profession d'ingénieur par un organisme reconnu pour au moins cinq (5) ans.	<p>Le soumissionnaire devrait soumettre une copie de la certification CSEP ou ESEP de l'INCOSE de l'instructeur proposé ou des instructeurs proposés ou une preuve d'un permis valide d'exercer la profession d'ingénieur* avec la soumission.</p> <p>Le soumissionnaire devrait soumettre le curriculum vitæ de l'instructeur proposé, lequel devrait décrire en détail où, quand (mois et année) et comment (activités et responsabilités) les qualifications et l'expérience décrites ont été acquises.</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir dans le curriculum vitæ un renvoi clair à chaque expérience dans le domaine fonctionnel de l'ingénierie des systèmes.</p>	<p>0 points = L'instructeur n'est pas titulaire d'une certification CSEP ou ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec moins de cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>3 points = L'instructeur chargé des cours en anglais ou en français (mais pas les deux) est titulaire d'une certification CSEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur avec au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes.</p> <p>*Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possédant cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins un (1) an d'expérience dans au moins trois (3)</p>

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
			<p>des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne</p> <p>5 points = L'instructeur chargé des cours en anglais ou en français (mais pas les deux) est titulaire d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possède au moins 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes*</p> <p>*Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possédant 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins deux (2) ans d'expérience dans au moins six (6) des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne</p> <p>6 points = L'instructeur bilingue ou les instructeurs chargés des cours en anglais et en</p>

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
			<p>français sont titulaires d'une certification CSEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possèdent au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes*</p> <p>*Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possédant cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins un (1) an d'expérience dans au moins trois (3) des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne</p> <p>8 points = L'un des instructeurs unilingues est titulaire d'une certification CSEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes*</p> <p>*Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et</p>

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
			<p>possédant cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins un (1) an d'expérience dans au moins trois (3) des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne et l'autre est titulaire d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possède au moins 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes**</p> <p>**Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possédant 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins deux (2) ans d'expérience dans au moins six (6) des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne</p> <p>10 points = L'instructeur bilingue ou</p>

Q&A#2 – DND-15/0071173 – DP – Cours sur les concepts fondamentaux de l'ingénierie des systèmes (IS), et un cours sur la définition des exigences et de l'énoncé des travaux (EDT) se rapportant à un système

Critères techniques cotés (TC)			
Numéro	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
			<p>les deux instructeurs unilingues sont titulaires d'une certification ESEP de l'INCOSE ou d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possèdent au moins 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes**</p> <p>**Remarque : L'instructeur proposé titulaire d'un permis d'exercer la profession d'ingénieur et possédant 25 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des systèmes doit posséder au moins deux (2) ans d'expérience dans au moins six (6) des 14 domaines fonctionnels de l'ingénierie des systèmes reconnus par l'INCOSE, tel qu'indiqué dans la section relative à l'expérience : http://www.incose.org/certification/CertWhichOne</p> <p>*Nombre maximum de points pour les TC1 = 10 points</p>